

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE COMMUNE DE PORNICHE

Par arrêté préfectoral n° 2016/BPUP/040 du 29 mars 2016, une enquête publique est ouverte en mairie de Pornichet, siège de l'enquête, pendant une durée de 33 jours consécutifs, **du vendredi 15 avril 2016 à 8h30 au mardi 17 mai 2016 à 17h30** portant sur la demande de concession des plages « de Bonne source », « de Sainte Marguerite » et « des Libraires », situées sur le territoire de la commune de Pornichet, présentée par la commune de Pornichet.

M. Arnold SCHWERDORFFER, général de division de l'armée de terre en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire. M. Jacques TURPIN, directeur départemental de l'équipement en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le commissaire-enquêteur est chargé de diriger cette enquête et de recevoir les observations du public en mairie de Pornichet aux dates et heures ci-après :

- vendredi 15 avril 2016	de 8h30 à 12h00
- jeudi 21 avril 2016	de 14h00 à 17h00
- samedi 30 avril 2016	de 9h00 à 12h00
- mercredi 4 mai 2016	de 9h00 à 12h00
- mardi 10 mai 2016	de 14h00 à 17h00
- mardi 17 mai 2016	de 14h00 à 17h30

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier composé de la demande de concession et du projet de contrat de concession, comprenant les conditions financières de la concession, et des avis obligatoires, et consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, en mairie de Pornichet où il sera tenu à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels des services au public ;

- à l'adresse messagerie suivante : enquetepubliqueplages@mairie-pornichet.fr, ouverte de manière complémentaire. Les observations, propositions et contre-propositions formulées par voie électronique seront annexées au registre déposé au siège de l'enquête ;

- par écrit à l'attention du commissaire-enquêteur, en mairie de Pornichet (Hôtel de ville – 120 avenue du général de Gaulle – 44380 PORNICHE). Elles seront tenues à disposition du public, dans les meilleurs délais.

Le dossier d'enquête sera également consultable, pendant cette même période, sur le site Internet de la préfecture ([www.loire-atlantique.gouv.fr/-rubrique publications – publications légales – enquêtes publiques](http://www.loire-atlantique.gouv.fr/-rubrique+publications+publications+légales+enquêtes+publiques)).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture (direction de la coordination et du management de l'action publique – bureau des procédures d'utilité publique) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront publiés sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique (www.loire-atlantique.gouv.fr/) et mis à disposition du public en mairie de Pornichet, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, le préfet de Loire-Atlantique accordera ou refusera d'accorder la concession sollicitée.

Toute information concernant le projet de concession pourra être demandée auprès de : Monsieur le maire – service des affaires juridiques et assemblées – Hôtel de ville – 120 avenue du général de Gaulle – 44380 PORNICHE.